

# Dépôt des comptes sociaux : le CNRC prolonge le délai jusqu'au 30 septembre

Le Centre national du registre du commerce (CNRC) a annoncé le prolongement du délai de dépôt des comptes sociaux de l'exercice 2025. Les entreprises concernées disposent désormais jusqu'au **30 septembre 2026** pour accomplir cette formalité, contre l'échéance initialement fixée auparavant.

Dans un [communiqué](#) publié ce jeudi 30 juillet 2026, le CNRC précise que cette décision a été prise à la suite d'une demande de la Chambre nationale des commissaires aux comptes. Cette prolongation vise à permettre aux entreprises de finaliser l'ensemble des procédures juridiques et comptables nécessaires à l'établissement, à la certification et à l'approbation de leurs comptes sociaux.

Cette mesure concerne l'ensemble des opérateurs économiques soumis à cette obligation. Le délai supplémentaire doit leur permettre de finaliser leurs états financiers dans les meilleures conditions et d'effectuer leur dépôt en conformité avec la réglementation en vigueur.

## **Une obligation légale pour les sociétés concernées**

Le dépôt des comptes sociaux constitue une **obligation légale** pour les sociétés commerciales concernées. Cette formalité vise à garantir la transparence financière des entreprises et à assurer la publicité légale de leurs états financiers. Les sociétés doivent ainsi déposer auprès du Centre national du registre du commerce leurs comptes annuels, après leur approbation conformément aux dispositions légales. Le non-respect de cette obligation peut exposer les entreprises aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le CNRC rappelle que les entreprises peuvent effectuer cette formalité entièrement à distance grâce à la plateforme électronique dédiée au dépôt des comptes sociaux. Cette solution numérique permet aux opérateurs économiques de déposer leurs documents sans se déplacer vers les antennes locales du Centre.

La dématérialisation de cette procédure s'inscrit dans la stratégie de modernisation de l'administration économique et de simplification des démarches administratives engagée par les pouvoirs publics. Elle contribue à réduire les délais de traitement des dossiers tout en facilitant les formalités pour les entreprises.

Le Centre national du registre du commerce invite enfin les entreprises ayant besoin d'informations complémentaires ou d'un accompagnement à se rapprocher de ses antennes locales ou à utiliser les canaux officiels de communication mis à leur disposition.

Avec cette prolongation jusqu'au **30 septembre 2026**, les sociétés disposent de plusieurs semaines supplémentaires pour régulariser leur situation et satisfaire à cette obligation légale dans les délais impartis.